

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 30 juin 2015 – 19 h 30

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

01 - CAPTAGE DES HOSPICES: ATTRIBUTION DU MARCHE SUIVI PIEZOMETRIQUE ET QUALITE D'EAU

EQUIPEMENT

- 02 VENETTE AMENAGEMENT DES ABORDS PIVERT AVENANT AU MARCHE D'ASSAINISSEMENT
- 03 VENETTE BOIS DE PLAISANCE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCES A LA SOCIETE BOSTIK SUR LA RD 36E

TRANSPORTS ET MOBILITE

04 - DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU SMTCO

QUESTIONS DIVERSES



SEANCE DU 30 JUIN 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

01 - CAPTAGE DES HOSPICES: ATTRIBUTION DU MARCHE SUIVI PIEZOMETRIQUE ET QUALITE D'EAU

Le trente juin deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Laurent PORTEBOIS, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO -Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Chargé de mission

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Date de convocation :

22 juin 2015

Date d'affichage:

06 juillet 2015

Nombre de membres présents :

19

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-01B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

01 – CAPTAGE DES HOSPICES: ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUIVI PIEZOMETRIQUE ET QUALITÉ D'EAU

Rapporteur: Monsieur Eric BERTRAND

L'ARC possède deux champs captant situés sur les communes de Baugy et La Croix-Saint-Ouen (Les Hospices).

Depuis 2011, un suiví piézométrique et de qualité de l'eau à proximité des forages est en place afin de déterminer le lien entre la nappe alluviale et la nappe de la craie qui est pompée à 30 m de profondeur.

Il ressort de ces trois ans de suivi :

- Les calculs, utilisant des traceurs tels que la conductivité et les nitrates, montrent que les forages de l'Hospice captent la nappe de la craie avec une dilution plus ou moins importante de l'eau de l'Oise. Les simulations donnent des valeurs comprises entre 58 et 69 % d'eau en provenance de la craie.
- Il est nécessaire de poursuivre le suivi afin d'affiner la connaissance du mode d'alimentation du captage de l'Hospice et de le compléter par une analyse isotopique qui permettra de mieux déterminer les proportions d'alimentation entre l'Oise et la nappe de la craie.

Ce suivi est reconduit pour neuf mois afin d'avoir un historique de données avant la mise au grand gabarit de l'Oise qui pourrait impacter la qualité des forages de l'Hospice.

Après consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société Eau et Industrie pour un montant forfaitaire de 12 894,50 € HT soit 15 473, 40€ TTC.

Cette étude de suivi et de meilleure connaissance de la ressource peut bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50% du montant total, soit de 6 447,25 € HT. Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 9 juin 2015.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015, Et après en avoir délibéré,

RETIENT la société Eau et Industrie afin de réaliser le suivi piézométrique et qualité d'eau sur les captages des Hospices.

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-01B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 % du montant global,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

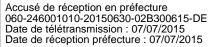
PRECISE que la dépense est prévue au budget eau, chapitre 23.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





SEANCE DU 30 JUIN 2015

EQUIPEMENT

02 - VENETTE - AMENAGEMENT DES ABORDS PIVERT - AVENANT AU MARCHE D'ASSAINISSEMENT

Le trente juin deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Laurent PORTEBOIS, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO -Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Chargé de mission

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Date de convocation :

22 juin 2015

Date d'affichage :

06 juillet 2015

Nombre de membres présents :

19

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-02B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

02 - VENETTE - AMENAGEMENT DES ABORDS PIVERT - AVENANT AU MARCHE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur: Monsieur Bernard DELANNOY

Dans le cadre du projet PIVERT qui réalise une halle technologique sur le Parc Technologique des Rives de l'Oise, l'ARC s'est engagée à apporter un financement à hauteur de 4 000 000 € dont 2 000 000€ à la réalisation de la viabilisation et des aménagements des abords. Pour rappel, ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres lancé en 2013 alloti comme suit :

- Lot n°1 : voirie

- Lot n°2: assainissement

- Lot n°3: eaux potables - fourreaux

- Lot n°4 : éclairage public

- Lot n°5 : clôture

- Lot n°6 : espaces verts

Un bassin de rétention des eaux incendies sur l'emprise du projet PIVERT a été prévu dans le lot n°2. Cet ouvrage a été étudié suivant des hypothèses qui restaient à valider en phase travaux.

Lors du démarrage du projet PIVERT, des ajustements ont été nécessaires pour rendre compatible la réalisation du bassin avec le projet PIVERT. Ces ajustements nécessitent un avenant au marché d'assainissement d'un montant de 35 000 euros HT.

Aussi, il est proposé d'approuver la passation de cet avenant qui rentrera dans le financement apporté par l'ARC au projet PIVERT.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY, Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 08 juin 2015, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015, Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la passation de cet avenant qui rentrera dans le financement apporté par l'ARC au projet PIVERT du marché d'assainissement,

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-02B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que la dépense est prévue au budget aménagement, chapitre 11.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI Maire de Compiègne Sénateur honoraire de l'Oise



SEANCE DU 30 JUIN 2015

EQUIPEMENT

03 - VENETTE - BOIS DE PLAISANCE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCES A LA SOCIETE BOSTIK SUR LA RD 36E

Le trente juin deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Laurent PORTEBOIS, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO -Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Chargé de mission

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. THULARD – Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Date de convocation :

22 juin 2015

Date d'affichage :

06 juillet 2015

Nombre de membres présents :

19

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-03B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

03 - VENETTE - BOIS DE PLAISANCE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCES A LA SOCIETE BOSTIK SUR LA RD 36E

Rapporteur: Monsieur Bernard DELANNOY

L'entreprise BOSTIK, située dans la ZAC du Bois de Plaisance sur la commune de Venette, a démarré son activité depuis le mois de septembre 2014.

Actuellement et de manière temporaire, l'accès au site des véhicules légers se fait par l'accès poids lourds situé sur une route communale desservant l'accès au terrain des gens du voyage.

L'entreprise BOSTIK nous a fait part de son souhait de créer son accès pour les véhicules légers sur la RD36E tel que défini dans son permis de construire.

Après échange auprès des services du Conseil Départemental de l'Oise, il a été mis en évidence que ces derniers n'avaient pas été consultés par la DDT lors de l'instruction du permis de construire et qu'ils n'étaient pas favorables à la création de cet accès en l'état.

Un projet d'aménagement par la création d'un tourne-à-gauche a donc été étudié et validé par le Conseil Départemental de l'Oise.

Le montant des travaux de voirie est estimé à 130 000 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY, Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 08 juin 2015, Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Oise pour une dépense subventionnable de 130 000 euros, selon les éléments précisés dans les attendus de la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-03B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI Maire de Compiègne

Maire de Compiègne Sénateur honoraire de l'Oíse



SEANCE DU 30 JUIN 2015

TRANSPORTS ET MOBILITE

04 - DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU SMTCO

Le trente juin deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Laurent PORTEBOIS, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO -Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

M. LACROIX - Chargé de mission

M. BOUTEILLÉ - Directeur Général Adjoint

M. BACHELET - Directeur Général Adjoint

M. THULARD - Directeur Général Adjoint

M. SEJOURNE - Directeur Général Adjoint

Date de convocation :

22 juin 2015

Date d'affichage:

06 juillet 2015

Nombre de membres présents :

19

Nombre de membres en exercice :

22

Nombre de votants :

Accusé de réception en préfecture 060-246001010-20150630-04B300615-DE Date de télétransmission : 07/07/2015 Date de réception préfecture : 07/07/2015

TRANSPORTS ET MOBILITE

04 - DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU SMTCO

Rapporteur: Monsieur Nicolas LEDAY

En complément des demandes formulées initialement pour l'année 2015, votées par le Conseil d'Agglomération le 19 février 2015, l'ARC sollicite l'aide financière du SMTCO sur deux nouveaux dossiers.

Ces demandes concernent :

- l'opération relative à la célébration des 40 ans de la gratuité des transports collectifs de Compiègne et de l'ARC, dans le cadre de la semaine européenne de la Mobilité, pour laquelle une subvention à hauteur de 50% est sollicitée, sur la base d'un coût maximal estimé à 8 000€ HT,
- l'implantation d'un abri vélos à la gare SNCF de Compiègne Margny, dans le but de développer une offre de stationnement adaptée pour les vélos, côté Margny-lès-Compiègne, renforçant ainsi l'intermodalité vélo-train et la dimension « bi-face » de la gare. Une subvention à hauteur de 40% est sollicitée sur la base d'un coût estimé à 8 500€ HT.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY, Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité en date du 11 juin 2015, Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 juin 2015, Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'aide du SMTCO pour les demandes décrites par le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire Et ont, les membres présents, signé après lecture,

> Pour copie conforme, Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise